



## SPECIAL COVID-19

SAUVEZ DES VIES  
**RESTEZ  
CHEZ VOUS**

### Le Mot du Maire

Chères Brouziliennes, chers Brouziliens

Je n'avais pas prévu de m'adresser à vous en Avril, mais un virus malveillant en a décidé autrement. En effet, un décret du 20 Mars a reporté la mise en place des nouveaux conseils, demandant aux Maires et aux élus en place de prolonger le mandat au moins jusqu'à fin MAI.

En cette période de pandémie, l'essentiel n'est pas de savoir qui doit assurer la gestion des affaires courantes de la commune, mais plutôt comment.

Face à cette situation grave et inédite, ayons l'humilité de reconnaître qu'une conduite « à vue » nous incite à parer au plus pressé avec une forte dose d'adaptabilité permettant de vous accompagner au mieux de vos préoccupations.

Ce numéro spécial de notre bulletin a donc pour objectifs de recenser d'une manière synthétique l'ensemble des mesures prises depuis le début du confinement et de recueil d'informations utiles

J'ai toute confiance en notre capacité à passer cette épreuve, c'est « à la Vendéenne » que nous vaincrons ce virus grâce à notre solidarité, notre courage et notre rigueur. Prenez soin de vous et de vos proches

*Dominique PAQUEREAU*

### MAIRIE – ACCUEIL ET PERMANENCE TELEPHONIQUE

Bien que la mairie soit fermée au public en raison du confinement, la continuité des services est assurée pour vous accompagner au mieux dans votre quotidien aux horaires habituels d'ouverture.

### LA POSTE – FONCTIONNEMENT ET HORAIRES D'OUVERTURE

L'agence poste est ouverte tous les jeudis de 14h30 à 17h.

Informations pour la distribution du courrier :

- Lundi, Mardi : distribution de la presse par une équipe spécifique
- Mercredi, jeudi, vendredi : Distribution presse et autres produits colis, lettres recommandées et courrier, uniquement prioritaire (timbre rouge) par les facteurs.

### ORDURES MENAGERES – DECHETERIES

**Ordures Ménagères** : Pour des raisons de salubrité publique, **la collecte des ordures ménagères est un service prioritaire et reste assurée** aux dates prévues et dans les conditions de collecte habituelles.

**Sacs jaune** : Vous pouvez continuer à les récupérer en Mairie sur appel ils vous seront remis sans contact, vous pouvez aussi vous dépanner dans un point relais local : Casino Shop.

**Vêtements** : Arrêt de la collecte des textiles, merci de ne plus déposer de vêtements dans les containers.

**Déchèterie** : En raison de l'actualité et suivant les préconisations de l'Etat, la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts vous informe que l'ensemble des **déchèteries sont fermées**.

**Appel au civisme : Des dépôts sauvages ont été constatés récemment sur le parking du cabinet médical ainsi que sur le site de la Pastourelle. Des recherches sont en cours afin d'identifier les auteurs.**

### ACCES AUX COMMERCES

Tous les commerces reconnus de première nécessité sont ouverts sur la commune et des mesures ont été mises en place dans chacun de ces commerces afin d'être accueilli dans de bonnes conditions.

Nous vous invitons à respecter les gestes barrières pour la sécurité et le bien être de tout le monde, à regrouper vos achats pour éviter de multiplier vos déplacements et à se déplacer à une seule personne par foyer en évitant, dans la mesure du possible, de venir accompagner de votre enfant.

### NOS COMMERCES RESTENT OUVERTS – MERCI A EUX

PHARMACIE ☎ 02 51 42 91 66	🕒 Du lundi au vendredi : 9h à 12h45 et de 14h45 à 19h 🕒 Samedi matin de 9h à 12h45
LA FINE BOUCH'RIT ☎ 02 51 09 97 65	🕒 Du mardi au samedi : 9h à 13h 🕒 Dimanche : 9h à 12h30 - Fermé le lundi



CASINO SHOP ☎ 02 51 42 91 49	⌚ Du lundi au samedi : 8h à 13h et 15h à 19h30
CAFE DES SPORTS (Tabac et Jeux) ☎ 02 51 42 92 64	⌚ Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi : 7h30 à 18h30 ⌚ Samedi : 8h à 18h30 ⌚ Dimanche : 8h à 12h Fermé le mercredi
L'EPI SUCRE ☎ 02 51 42 93 46	Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi – Samedi : 7h à 13h30 Dimanche : 7h à 13h Fermé le mercredi
Le poissonnier continue à venir le samedi matin aux horaires habituels (place de l'église).	

### **ECLAIRAGE PUBLIC**

En raison du confinement général, l'éclairage public est suspendu jusqu'à nouvel ordre à l'exception des rues du centre-bourg et celles des zones artisanales.

### **URBANISME**

Il est possible de déposer un dossier d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire...) mais le départ du délai d'instruction est reporté et ne commencera réellement que le 25 juin 2020. Nous vous invitons à contacter la mairie avant tout dépôt d'une autorisation d'urbanisme.

### **SOLIDARITE**

Si vous avez connaissance de personnes isolées ou fragiles pour lesquelles vous pensez qu'un accompagnement est nécessaire, merci de bien vouloir le signaler à la mairie.

Par l'intermédiaire de la délégation du Secours Catholique de Vendée, il est mis à disposition des personnes en précarité des chèques de service (CDS) pour faire face à des achats de première nécessité pendant cette période de confinement. Nous vous invitons à vous rapprocher de la mairie pour connaître la démarche à suivre pour pouvoir bénéficier de ces chèques de service. Contact Secours Catholique : Mr Hubert POIRIER au **06 22 89 48 65**.

### **ATTENTION AUX NUISANCES SONORES**

En cette période de confinement un bon nombre d'entre vous vont s'adonner à des travaux extérieurs nécessitant souvent l'utilisation d'outils ou appareils pouvant générer certaines nuisances sonores, il est bon de rappeler l'extrait de la circulaire préfectorale du 12 juillet 2013 article 19 de l'arrêté n°2013-MCP/4-06, afin de se conformer à la loi :

*Les activités de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisées par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne sonore pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, bétonnières, tronçonneuses, perceuse, raboteuses, scies mécaniques (liste non limitative) ne peuvent être effectués que :*

**Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 - Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h**

**Le dimanche et jours fériés : de 10h à 12h**

### **DISPOSITIF D'APPEL "ALLO PME"**

Conscientes des lourdes conséquences que cette situation engendre pour nos entreprises et des nombreuses questions que se posent les chefs d'entreprise, les CCI Pays-de-la-Loire ont créé un dispositif d'appel régional CCIPDL :

« **ALLO PME 02 40 44 6001** » afin de pouvoir répondre au mieux à toutes leurs interrogations. Cette page est actualisée en fonction des nouveaux dispositifs mis en place. N'hésitez pas à la consulter régulièrement.

<https://www.paysdelaloire.cci.fr/actualite/coronavirus>

### **GARDE d'ENFANTS DU PERSONNEL SOIGNANT**

Les enfants du personnel soignants sont accueillis dans leurs écoles. Pendant les vacances scolaires, ils seront accueillis par l'accueil de loisirs « Croq'noisettes ».

Pour plus de renseignements sur ce dispositif, nous vous invitons à prendre contact avec l'école où est scolarisé votre enfant.

### **CIMETIERE**

Dans le contexte de crise sanitaire singulière d'épidémie de COVID-19, tout déplacement de personne hors de son domicile est interdit à l'exception des cas prévus par l'article 3 du décret du 20 mars 2020. Les cimetières sont également soumis au principe de confinement. De ce fait la fréquentation du cimetière est interdite sauf pour inhumation.

### **DOMAINE FORESTIER DE GRASLA :**

L'accès au domaine forestier de Grasla ainsi qu'à l'aire de jeux sont strictement interdits pendant le confinement.

### **INFORMATION ET COMMUNICATION**

Une communication régulière se fera sur le site internet [www.les-brouzils.com](http://www.les-brouzils.com) et envoyée aux abonnés au travers la newsletter, n'hésitez pas à vous inscrire via le site.